

---

LES JOURNÉES DE L'ALJB

---



«LE BANQUIER  
LUXEMBOURGEOIS  
ET LE DROIT  
INTERNATIONAL PRIVÉ»

**17 mars 2016**

Chambre de Commerce de Luxembourg

La vocation internationale de la place financière de Luxembourg ne fait pas de doute. Du fait de son positionnement géographique, de la qualité des services proposés par ses professionnels ainsi que de la stabilité et l'attractivité de ses régimes juridique et fiscal, elle attire une importante clientèle étrangère. Le banquier luxembourgeois se trouve donc quotidiennement confronté à des situations d'extranéité, auxquelles il doit appliquer les règles du droit international privé, afin de répondre aux nombreuses questions qui se posent quant au droit applicable aux contrats bancaires et aux transactions financières, au régime propre aux sûretés réelles et personnelles, à la problématique complexe des dépôts de titres, à celle des cessions de portefeuille de crédits, sans oublier la résolution épineuse des successions internationales. L'objectif de cette conférence est de permettre aux professionnels des secteurs bancaire et financier de trouver les réponses à leurs interrogations et de leur faire partager l'expérience des spécialistes de la matière.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

---

Les inscriptions pour cet événement sont à effectuer **uniquement** via notre site internet [www.aljb.lu](http://www.aljb.lu) pour le **11 mars au plus tard**.

La participation aux frais de la journée inclut le déjeuner, les pauses-café et l'ouvrage dans lequel seront publiées les contributions de cette conférence.

Elle s'élèvera à :

- 340 euros pour les membres effectifs (personnes physiques)
- 440 euros pour les non-membres
- 1020 euros pour les membres d'honneur (personnes morales)  
(droit d'accès à 3 personnes provenant de la personne morale en question)

Elle doit être réglée lors de l'inscription sur le compte CCPL IBAN LU19 1111 0754 4576 0000 de l'ALJB avec la mention « Nom du participant - 17 mars 2016 ».

Les contributions de cette conférence seront publiées dans la Collection « La vie du droit bancaire et financier ». L'ouvrage regroupant ces contributions sera disponible dans les semaines suivant la conférence.

## PROGRAMME

---

- 8h00** Enregistrement des participants
- 8h45** Accueil et ouverture de la conférence par Philippe Bourin, Président de l'ALJB
- 9h15** Jean-Paul Meyers, Notaire  
« *L'entrée en relation avec un client : les lois étrangères à considérer* »
- 9h45** Marie-Elodie Ancel, Professeur à l'Université Paris-Est Créteil  
« *Droit applicable : une liberté sous contraintes* »
- 10h15** Patrick Kinsch, Avocat à la Cour, Wurth & Kinsch, Professeur à l'Université de Luxembourg  
« *L'incidence des lois de police étrangères sur l'activité bancaire* ».
- 
- 10h55** Pause-café
- 
- 11h25** Gilles Cuniberti, Professeur à l'Université de Luxembourg  
« *La clause attributive de juridiction dans les contrats bancaires et financiers : questions choisies* ».
- 11h55** Henri Wagner, Avocat à la Cour, Allen & Overy  
« *Le transfert de portefeuille de créances* ».
- 12h25** Question time
- 
- 12h45** Lunch
- 
- 14h00** Michèle Gregoire, Avocat à la Cour de Cassation, Jones Day, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles et à l'Université Paris II Panthéon Assas  
« *Gages et propriétés à titre de garantie dans le contexte d'opérations financières transfrontières* ».
- 14h30** Grégory Minne, Avocat à la Cour, Arendt & Medernach  
« *Le banquier, sa contrepartie et la loi applicable à la compensation conventionnelle* ».
- 15h00** Philippe Dupont, Avocat à la Cour, Arendt & Medernach  
« *Le dépôt international de titres* ».
- 15h30** Steve Jacoby, Avocat à la Cour, Clifford Chance  
« *Le banquier face aux procédures d'insolvabilité : aspects de droit international privé* »
- 16h00** Nicolas Thielgen, Avocat à la Cour, Brucher, Thielgen & Partners  
« *Le banquier, les héritiers et le droit international privé* »
- 16h30** Question time et clôture de la séance



ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE  
DES JURISTES DE DROIT BANCAIRE

[www.aljb.lu](http://www.aljb.lu)

Les journées de l'ALJB  
**«Le banquier luxembourgeois et le droit international privé»**  
**17 mars 2016**

Chambre de Commerce de Luxembourg  
7, rue Alcide de Gasperi, Kirchberg, L-2981 Luxembourg

L'ALJB est une association sans but lucratif de droit luxembourgeois créée le 2 avril 1982. Elle a pour objet de favoriser l'étude et la connaissance du droit bancaire et financier. Elle se propose notamment de promouvoir la communication et l'échange d'idées entre ses membres par des rencontres régulières, d'organiser des conférences et débats, de publier des articles et ouvrages traitant de problèmes juridiques intéressant le secteur bancaire et financier et de suivre les évolutions législatives et réglementaires luxembourgeoises. Elle noue également des contacts avec des associations ayant un objet analogue. Originellement composée de 19 membres fondateurs, l'ALJB n'a cessé de croître au fil des années pour rassembler aujourd'hui plus de 700 membres, juristes de banque, avocats, notaires, réviseurs, experts comptables, et quelque 30 personnes morales.